

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Transports scolaires - Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation des circuits en régie avec les organisateurs secondaires - Adoption - Autorisation

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2015/0235 en date de 29 mai 2015, le Conseil de Bordeaux Métropole a autorisé Monsieur le Président à signer les marchés correspondant à 16 lots séparés attribués par la Commission d'appel d'offres réunie le 13/05/2013. Les nouveaux marchés à bons de commande sont conclus pour une durée d'une année scolaire, reconductibles 5 fois à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

En parallèle Bordeaux Métropole se prépare à passer avec chaque organisateur secondaire une convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation des circuits de transports scolaires qui seront mis en place à la rentrée scolaire 2015 et pour toute la durée d'exécution des nouveaux marchés.

De même Bordeaux Métropole se prépare à passer une convention particulière, dont le modèle est joint en annexe, avec les communes qui exploitent des circuits de transports scolaires en régie.

L'exploitation en régie des circuits prévoit des modalités spécifiques financières :

- Les communes proposent un coût forfaitaire journalier pour chaque circuit,
- La contribution de Bordeaux Métropole est fixée à 90% du coût total du service, à savoir le coût forfaitaire multiplié par le nombre de jours effectifs de fonctionnement du service,
- Les montants des forfaits journaliers font l'objet d'une révision de prix comme pour les marchés avec les transporteurs,
- Bordeaux Métropole verse cette contribution aux communes à l'issue de chaque trimestre de l'année scolaire en cours.

Les communes concernées sont :

FLOIRAC : Circuit 167.051

VILLENAVE D'ORNON : Circuits 550.051 – 550.054 – 550.055 – 550.056 – 550.58

L'ensemble de ces communes ayant proposé à Bordeaux Métropole les coûts forfaitaires journaliers pour chacun des circuits qu'elles exploitent en régie, il est nécessaire de procéder à leur approbation.

Les coûts figurent sur les fiches récapitulatives jointes en annexe à la présente délibération.

La convention prévoit l'adoption par l'organisateur secondaire d'un règlement du service des transports scolaires dont l'objet est de préciser les responsabilités, ainsi que les droits et devoirs des élèves et de leurs parents.

Le montant annuel de la contribution de Bordeaux Métropole est fixé à 90% du coût total du service (hors révision des tarifs). Les dépenses annuelles sont estimées à 816 846 € HT.

Cette convention sera conclue pour une période d'une année scolaire reconductibles 5 fois à compter de la rentrée scolaire 2015. Elle expirera à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général de collectivités territoriales, notamment les articles L2121-12 et L2121-13,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il y a lieu de renouveler les conventions de délégation partielle de compétence avec les organisateurs secondaires qui réalisent des circuits de transports scolaires en régie à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

DECIDE

Article 1 : Les coûts forfaitaires journaliers des circuits de transports scolaires exploités en régie par les organisateurs secondaires, tels qu'ils figurent dans les tableaux récapitulatifs ci-annexés sont approuvés.

Article 2 : Les termes du modèle de convention de délégation partielle de compétence ci-annexé sont approuvés.

Article 3 : Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer les conventions et tous les actes et documents afférents à venir.

Article 4 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2015 et suivants Chapitre 65 :

Article 657341 CDR TL00

Article 657341 CDR TM00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 13 AOÛT 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT